



Union Départementale des syndicats CGT de Vaucluse

Assistant(e)s Maternel(le)s et Assistant(e)s Familiaux(les) Elections Commission Consultative Paritaire Départementale

En Novembre 2023, vous êtes appelé(e)s à renouveler, pour 6 ans, vos représentant(e)s à la CCPD du Vaucluse.

ATTENTION : ces élections se feront par **vote électronique du 22 novembre 2023 8 heures jusqu'au 29 novembre 2023 14 heures.**

Chaque électeur recevra à son domicile par courrier postal, son mot de passe électeur, les professions de foi ainsi que les explications sur le vote. L'identifiant sera envoyé à l'électeur par mail. Le numéro d'agrément sera également nécessaire pour se connecter au site de vote.

La CCPD est chargée de donner un avis préalable **obligatoire** aux décisions de la Présidente du Conseil départemental qui envisage de **retirer** un agrément, de ne pas le renouveler ou d'y apporter des **restrictions**. Elle doit aussi être informée immédiatement de toutes les mesures de **suspension**. Elle doit enfin être consultée sur le **bilan de fonctionnement de l'agrément**, sur le contenu de la **formation professionnelle obligatoire** et sur le **programme annuel de la formation continue**.

Pourquoi voter pour la liste présentée par la CGT ?

- Pour être écouté(e)s, informé(e)s de **vos droits** en cas de remise en cause de votre agrément.
- Pour être assuré(e)s que le point de vue des collègues exerçant votre profession sera entendu et que les raisons invoquées à l'appui de la décision du Conseil départemental **seront vraiment discutées**.
- Pour que les **critères nationaux** relatifs à l'agrément soient respectés et identiques sur l'ensemble du territoire.
- Pour une réelle **reconnaissance** statutaire de votre métier et une **formation continue** garantie.
- Pour une meilleure prise en compte de **votre parole**.
- Pour une **valorisation** de votre expérience et de votre rôle éducatif auprès des enfants.
- Pour que vos **revendications** soient relayées au plan local comme national.

Depuis novembre 2021, la CGT en qualité de première organisation syndicale représentative dans la fonction publique a engagé, dans le cadre d'un travail en auto saisine au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, la mise en œuvre d'un rapport permettant d'exiger l'intégration des AM et AF, relevant d'employeurs publics, au statut de la Fonction publique territoriale. La création de ce cadre d'emplois dans le statut est le seul garant d'un réel déroulement de carrière et de la sécurisation des parcours professionnels

Face à la marchandisation et à la mise en concurrence de tous contre tous, la CGT milite pour un grand service public de l'accueil de la petite enfance et de la protection de l'enfance avec la création d'un véritable statut des personnels : pleine intégration dans la Fonction Publique pour les AM et AF relevant d'un employeur public et amélioration des conventions collectives pour celles ou ceux relevant des employeurs privés.

Assistant(e)s Maternel(le)s: une réelle professionnalisation.

Vous êtes 350 000 à accueillir chaque jour nos jeunes enfants et vous constituez bien plus qu'un simple complément aux modes d'accueil collectif en proposant un véritable choix éducatif alternatif.

Le métier d'Assistant(e) Maternel(le) a considérablement évolué au cours des dernières années. En effet, nous hier, assistant(e)s maternel(le)s aujourd'hui, votre mobilisation a permis l'adoption d'une convention collective nationale en Juillet 2004 pour celles et ceux relevant des employeurs particuliers, et la reconnaissance d'un statut de droit public pour celles et ceux relevant des collectivités territoriales (pour ces dernière(e)s, nous demandons aujourd'hui leur titularisation).

Toutes ces évolutions ont permis une professionnalisation de ces métiers. **Beaucoup reste néanmoins à faire pour améliorer le statut, les salaires, la formation professionnelle et la création de passerelles avec les autres modes de garde.**

Assistant(e)s Familiaux(les): un métier de la protection de l'enfance.

Vous êtes des professionnel(le)s employé(e)s par des personnes morales de droit public ou de droit privé pour accueillir des enfants à titre permanent (Direction de l'Enfance des Conseils départementaux, services de placements familiaux privés ou publics).

Malgré des évolutions en matière de reconnaissance avec l'existence du diplôme d'état et la loi Taquet en février 2022, il est toujours nécessaire de revendiquer une véritable intégration dans les équipes, la reconnaissance de notre profession et un statut qui nous protège de la précarité dans notre intérêt et celui des enfants accueillis.

Pour les Assistant(e)s Familiaux(les) employé(e)s par les collectivités locales **nous revendiquons leur titularisation dans la fonction publique territoriale. Pour toutes et tous nous demandons la pleine reconnaissance de leur technicité.**

Elections CCPD : Comment être candidat sur une liste CGT

Le syndicat CGT lance un appel à tous les salariés à se déclarer candidats.

Vous avez toutes et tous le droit de participer, et de représenter vos collègues **en vous portant candidat.**

Si vous vous retrouvez dans nos valeurs et que vous voulez les porter dans votre commission paritaire, contactez-nous au **04 90 80 67 27** mail ud84@cgt.fr

**En Novembre 2023 votez pour la
CGT aux élections de la CCPD
du Vaucluse !**